

Compte-rendu du Comité de projet du 24 février 2026 Centrale Agrivoltaïque de la Garde sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix (87)

Lieu : Mairie de Saint-Amand-Magnazeix

Date : le 24/02/2026 à 14 h 30

Présents :

- Mairie de Saint-Amand-Magnazeix, représentée par M. MIRGUET (maire).
- Mairie de Dompierre-les-Eglises, représentée par M. GUIBERT (maire).
- Mairie de Fromental, représentée par M. PAUFIQUE (maire).
- Communauté de communes de Gartempe-Saint-Pardoux, représenté par M. JUGE (directeur général des services) en visio-conférence.
- ESCOFI, société porteuse du projet, représentée par M. DUCROUX (chef de projets Energies Renouvelables) et Mme Lo Pinto (assistante cheffe de projets Energies Renouvelables).
- M. Sabotier, exploitant agricole, porteur du projet agricole de la centrale agrivoltaïque.

Excusés :

- Mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine
- Mairie de Bessines-sur-Gartempe
- Mairie de Châteauponsac

Absents :

- Mairie de Saint-Hilaire-la-Treille
- Mairie d'Arnac-la-Poste
- Direction départementale et des territoires de la Haute-Vienne
- Enedis

Modalités d'invitation des communes :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception
- Relance téléphonique en mairie avant la date de réunion
- Comité ouvert à tous les élus souhaitant participer

Pièce jointe :

- Support de la présentation compilé au format PDF

Diffusion :

- Par mail aux collectivités conviées,
- Accessible à tous sur simple demande.

Compte-rendu des échanges

Contexte

La société ESCOFI et l'exploitation EARL Sabotier Père et Fils développent un projet agrivoltaïque « Centrale agrivoltaïque de la Garde » sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix depuis 2024. Le dépôt de la demande de permis de construire est prévu pour le mois d'avril 2026.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables a, entre autres, fourni une définition officielle de l'agrivoltaïsme et introduit les notions de Comité de Projet, assurant aux élus locaux une meilleure information et une meilleure contribution au projet.

Ce Comité de Projet fait suite aux rencontres en mairie, communauté de communes et conseils municipaux déjà réalisés tout au long du projet.

Echanges

Le porteur de projet a animé la réunion en s'appuyant sur une présentation projetée qui a duré environ 2 heures. Le support associé est consultable dans le document joint en annexe.

A noter, la présentation jointe est indissociable de ce compte-rendu. Ne sont reportées ci-dessous que les discussions et précisions n'apparaissant pas dans la présentation.

ESCOFI présente le projet tel que sur la présentation jointe. Les points suivants ont été remontés :

- **Le raccordement** : Déjà actif sur le secteur, ESCOFI a conscience des problématiques liées au raccordement présentes sur le territoire. Aujourd'hui, l'hypothèse de raccordement la plus probable selon ESCOFI est celle du poste source dit « du Haut-Limousin » situé sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille en raison de sa grande capacité et de sa proximité, celui-ci étant situé à 9 km du projet. Ce poste présente beaucoup de « disponibilité », nous permettant d'y envisager un raccordement. Toutefois, il nous est encore impossible de réserver une place à ce poste-source avant d'avoir obtenu le permis de construire de la centrale agrivoltaïque.

A noter que de nouveaux postes peuvent être construits dans le temps de l'obtention du permis de construire, via notamment la parution des S3REnR, augmentant les disponibilités autour de la future centrale.

- **Fluctuation de la production d'énergies renouvelables** : Lors de ce comité de projet a été soulevé le problème de l'excès de production d'électricité à l'échelle nationale. Afin d'éviter la surproduction, et ainsi de lisser notre production d'électricité, a été mis en place sur la centrale agrivoltaïque un système de stockage par batterie permettant de moduler notre injection sur les réseaux en fonctions des besoins.
- **Revente de l'électricité** : A ce jour, Escofi n'a pas prévu de soumettre le projet à l'appel d'offre Commission de Régulation de l'Energie. Escofi

porte une attention particulière sur le prix de l'électricité produite par la centrale. La revente de l'électricité via un contrat de gré à gré (ou corporate PPA) est une option envisagée par ESCOFI.

Conséquences tirées par ESCOFI du Comité de projet

Au regard des échanges lors du Comité de Projet, concernant les hypothèses de raccordement, ESCOFI portera une attention particulière à l'évolution du réseau électrique autour du projet agrivoltaïque.

ESCOFI a pris en compte les interrogations des membres présents au comité sur la pilotabilité des énergies renouvelables. C'est notamment pour répondre à cette problématique que l'installation de batteries au sein de la centrale a été mise en place.

La société porteuse du projet agrivoltaïque de la Garde remercie les élus de leur participation à cet échange qui s'est avéré pertinent et concret.

Les intervenants estiment que la finalité du comité de projet est atteinte dans le sens où celui-ci a permis d'apporter une information complète sur les différents enjeux du projet et son avancement à quelques mois de son dépôt en mairie.

En l'absence de questions restées sans réponses, le porteur de projet n'envisage pas d'organiser un deuxième comité de projet avant le dépôt du dossier mais se tient à la disposition des élus pour tout complément d'information ou sollicitation de rendez-vous dédié.

ESCOFI reste à la disposition des élus locaux pour répondre à toute question ou identifier de nouveaux axes pour le projet.